

Description

La présente invention est relative à un bac roulant, en particulier en matière plastique, pour la collecte des déchets, en particulier des ordures ménagères.

Plus particulièrement la présente invention concerne un bac comportant une cuve montée sur roulettes et un couvercle monté pivotant par rapport à la cuve grâce à des bras latéraux solidaires du couvercle et articulés chacun par une extrémité sur un axe solidaire d'une paroi latérale de la cuve, des ressorts étant disposés entre les bras latéraux du couvercle et la cuve de manière à permettre un retour du couvercle en position de fermeture. Un bac de ce type est décrit dans DE-A-3007507.

De tels bacs comportent différents organes ou poignées de préhension pour leur manipulation au cours des différentes phases d'utilisation.

Ainsi, de tels bacs comportent sur la cuve, généralement au voisinage de la partie supérieure de celle-ci, des poignées de préhension utilisées pour faire rouler le bac sur le sol.

Il a déjà été prévu de réaliser de telles poignées de préhension sur les faces frontale et arrière du bac.

En outre, pour certaines phases de manipulation, par exemple pour le rangement du bac dans les locaux vide-ordures ou pour amener les bacs pour leur vidage sur un dispositif lève conteneur prévu à l'arrière d'un camion benne de collecte d'ordures ménagères, les bacs ont été pourvus de poignées sur les faces latérales de la cuve.

Or, ces poignées latérales se trouvent dans le trajet de déplacement par pivotement du couvercle entre sa position fermée et sa ou ses positions d'ouverture. Des accidents ont été ainsi constatés lors de la manipulation des bacs par suite de l'effet de cisaillement du couvercle sur la main du manipulateur tenant le bac lors du déplacement du couvercle.

Pour réaliser l'ouverture du couvercle il a par ailleurs déjà été prévu de ménager des moyens de préhension sous forme d'évidements dans le couvercle au voisinage du bord d'extrémité frontale de celui-ci.

Du fait de la hauteur des bacs, la position de ces évidements ne permet pas à l'utilisateur de tenir le couvercle et d'en contrôler la course jusqu'aux positions d'ouverture du couvercle dans lesquelles l'extrémité frontale du couvercle se trouve très écartée du bord frontal de la cuve.

La présente invention se propose de fournir un bac qui, par des moyens particulièrement simples et économiques, évite les inconvénients mentionnés ci-dessus des bacs actuellement connus.

Le bac selon la présente invention se caractérise essentiellement par le fait qu'il comprend, sur chacune des faces latérales du couvercle, du voisinage du bord d'extrémité arrière de celui-ci, au moins un évidement de préhension réalisé dans la paroi du couvercle et de préférence délimité par deux nervures en saillie vers l'intérieur de la face du couvercle.

Dans un mode particulier de réalisation, le ou les évidements sont disposés parallèlement à l'axe des bras du couvercle.

En variante, le ou les évidements peuvent être réalisés perpendiculairement à cet axe ou selon une autre direction par exemple horizontalement verticalement ou en oblique.

Afin de faciliter la préhension, l'une des nervures délimitant le ou chacun des évidements peut être de longueur plus importante que l'autre et recourbée à son extrémité.

Selon l'invention, les évidements de préhension peuvent être réalisés au cours de l'opération de fabrication par moulage du couvercle du bac.

Dans le but de mieux faire comprendre l'invention on va maintenant en décrire à titre d'exemples nullement limitatifs différents modes de réalisation en se référant au dessin annexé dans lequel:

la figure 1 est une vue en élévation latérale d'un bac selon l'invention.

la figure 2 est une coupe selon II-II de la figure 1, les figures 3 à 7 illustrent différentes variantes de réalisation des organes de préhension du bac selon l'invention.

En se référant à la figure 1, on voit un bac selon l'invention qui comprend une cuve qui peut être métallique mais qui est de préférence réalisée en matière plastique 1, de forme sensiblement parallélépipédique, montée sur des roulettes 2.

Sur chacune des faces latérales de la cuve 1 est articulé un couvercle présentant une face supérieure galbée 3 s'étendant entre un bord d'extrémité avant 4 et un bord d'extrémité arrière 5. Le couvercle 3 est articulé sur la cuve par des bras inclinés 6 montés pivotants au voisinage de leurs extrémités 7 sur un axe (non représenté) solidaire de la paroi latérale de la cuve 1, un dispositif à ressorts permettant le positionnement et l'équilibre du couvercle sur la cuve du bac étant monté entre lesdits bras 6 et les parois correspondantes de la cuve. Un tel dispositif à ressorts est par exemple décrit dans FR-A-2392892 de la société déposante.

Selon l'invention, il est prévu dans chacune des faces latérales 8 du couvercle 3, au moins un évidement de préhension 9 qui, comme on le voit sur la figure 2, est délimité par deux nervures 10 et 11 en saillie vers l'intérieur de la face latérale 8 du couvercle.

Comme on le voit sur la figure 2, la nervure 10 est plus longue que la nervure 11 et est recourbée en 12 à son extrémité. Cette configuration de l'évidement 9 facilite la préhension et la manipulation du bac en assurant un bon guidage des doigts de l'utilisateur et une bonne prise.

Dans le mode de réalisation des figures 1 et 2, il est prévu un seul évidement 9 disposé parallèlement à l'axe longitudinal des bras 6, le long et au voisinage du bord d'extrémité incliné des bras 6.

Dans la variante de la figure 3, il est prévu deux évidements identiques 19a, 19b disposés horizontalement.

Dans le mode de réalisation de la figure 4, il est prévu un seul évidement 29 disposé parallèle-

ment au bord d'extrémité incliné 13 des bras mais se différenciant de l'évidement 9 de la figure 1 par le fait que ses portées d'extrémités inférieure et supérieure sont horizontales et non pas perpendiculaires à l'axe des bras comme dans le mode de réalisation de la figure 1.

Dans le mode de réalisation de la figure 5, il est prévu deux évidements 39a, 39b disposés perpendiculairement au bord d'extrémité 13.

Dans le mode de réalisation de la figure 6, il est prévu deux évidements 49a, 49b, l'évidement 49a comportant une partie horizontale prolongée par une partie parallèle au bord d'extrémité 13, tandis que l'évidement 49b est disposé horizontalement.

Dans le mode de réalisation de la figure 7, il est prévu deux évidements identiques 59a, 59b disposés verticalement.

On comprend que grâce à la position des évidements de préhension selon l'invention, sur les faces latérales du couvercle, ces évidements de préhension peuvent servir pour saisir le bac et le faire rouler sur le sol et pour permettre les mouvements de pivotement désirés du couvercle.

Pour permettre la manipulation du bac par ses faces principales avant 14 et arrière 15, il est prévu sur ces faces des poignées conventionnelles de préhension 16, en saillie des parois correspondantes de la cuve ainsi qu'une poignée de préhension sur chacune des faces latérales de la cuve 1.

Revendications

1. Bac roulant, en particulier en matière plastique, comportant une cuve (1) montée sur roulettes (2) et un couvercle (3) monté pivotant par rapport à la cuve grâce à des bras latéraux (6) solidaires du couvercle et articulés chacun par une extrémité (7) sur un axe solide d'une paroi latérale de la cuve, des ressorts étant disposés entre les bras latéraux du couvercle et la cuve de manière à permettre un retour du couvercle en position de fermeture, caractérisé par le fait qu'il comprend sur chacune des faces latérales (8) du couvercle (3) au moins un évidement de préhension (9; 19a, 19b; 29; 39a, 39b; 49a, 49b; 59a, 59b) réalisé dans la paroi (8) du couvercle au voisinage du bord d'extrémité arrière de celui-ci.

2. Bac roulant selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le ou lesdits évidements sont délimités par deux nervures (10, 11) en saillie vers l'intérieur de la face du couvercle.

3. Bac roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le ou les évidements (9, 29) sont disposés parallèlement à l'axe des bras (6) du couvercle.

4. Bac roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le ou les évidements (39a, 39b) sont réalisés perpendiculairement à l'axe des bras (6) du couvercle.

5. Bac roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le ou les évidements (19a, 19b) sont disposés horizontalement.

6. Bac roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le ou les évidements (59a, 59b) sont disposés verticalement.

7. Bac roulant selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, caractérisé par le fait que l'une des nervures (10) délimitant le ou chacun des évidements est de longueur plus importante que l'autre nervure (11) et est recourbée à son extrémité (12).

8. Bac roulant selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le couvercle est en matière plastique, le ou les évidements étant réalisés au cours de l'opération de fabrication par moulage dudit couvercle.

Patentansprüche

1. Mit Laufrädern versehener Behälter, vorzugsweise aus Kunststoff, mit einem Bottich (1), der auf Rollen (2) angeordnet ist und mit einem Deckel (3), der mittels seitlicher Arme (6), die am Deckel befestigt sind, gegenüber dem Bottich verschwenkbar ist, wobei jeder Arm mit seinem Ende (7) auf einer mit einer Seitenwand des Bottichs befestigten Achse angelenkt ist und Federn zwischen den Seitenarmen des Deckels und dem Bottich so angeordnet sind, daß diese ein Rückholen des Deckels in die geschlossene Lage ermöglichen, gekennzeichnet durch mindestens eine Greifausnehmung (9; 19a, 19b; 29; 39a, 39b; 49a, 49b; 59a, 59b) auf jeder Seitenfläche (8) des Deckels (3), die in der Wandung (8) des Deckels in der Nähe seines hinteren Endrandes angeordnet ist.

2. Behälter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen durch zwei zum Inneren der Deckelfläche hin vorstehenden Nuten (10, 11) begrenzt ist bzw. sind.

3. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen (9, 29) parallel zur Achse der Arme (6) des Deckels verlaufend angeordnet ist bzw. sind.

4. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen (39a, 39b) senkrecht zur Achse der Arme (6) des Deckels ausgerichtet ist bzw. sind.

5. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen (19a, 19b) horizontal angeordnet ist bzw. sind.

6. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen (59a, 59b) vertikal angeordnet ist bzw. sind.

7. Behälter nach einem der Ansprüche 2 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß eine der Nuten (10), die die Ausnehmung oder die Ausnehmungen begrenzt, länger ist als die andere Nut (11) und dadurch, daß diese an ihrem Ende (12) gekrümmt ist.

8. Behälter nach einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Deckel aus Kunststoff ist und die Ausnehmung bzw. die Ausnehmungen während seiner Herstellung durch Ausformung gebildet wird bzw. werden.

ment au bord d'extrémité incliné 13 des bras mais se différenciant de l'évidement 9 de la figure 1 par le fait que ses portées d'extrémités inférieure et supérieure sont horizontales et non pas perpendiculaires à l'axe des bras comme dans le mode de réalisation de la figure 1.

Dans le mode de réalisation de la figure 5, il est prévu deux évidements 39a, 39b disposés perpendiculairement au bord d'extrémité 13.

Dans le mode de réalisation de la figure 6, il est prévu deux évidements 49a, 49b, l'évidement 49a comportant une partie horizontale prolongée par une partie parallèle au bord d'extrémité 13, tandis que l'évidement 49b est disposé horizontalement.

Dans le mode de réalisation de la figure 7, il est prévu deux évidements identiques 59a, 59b disposés verticalement.

On comprend que grâce à la position des évidements de préhension selon l'invention, sur les faces latérales du couvercle, ces évidements de préhension peuvent servir pour saisir le bac et le faire rouler sur le sol et pour permettre les mouvements de pivotement désirés du couvercle.

Pour permettre la manipulation du bac par ses faces principales avant 14 et arrière 15, il est prévu sur ces faces des poignées conventionnelles de préhension 16, en saillie des parois correspondantes de la cuve ainsi qu'une poignée de préhension sur chacune des faces latérales de la cuve 1.

Revendications

1. Bac roulant, en particulier en matière plastique, comportant une cuve (1) montée sur roulettes (2) et un couvercle (3) monté pivotant par rapport à la cuve grâce à des bras latéraux (6) solidaires du couvercle et articulés chacun par une extrémité (7) sur un axe solide d'une paroi latérale de la cuve, des ressorts étant disposés entre les bras latéraux du couvercle et la cuve de manière à permettre un retour du couvercle en position de fermeture, caractérisé par le fait qu'il comprend sur chacune des faces latérales (8) du couvercle (3) au moins un évidement de préhension (9; 19a, 19b; 29; 39a, 39b; 49a, 49b; 59a, 59b) réalisé dans la paroi (8) du couvercle au voisinage du bord d'extrémité arrière de celui-ci.

2. Bac roulant selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le ou lesdits évidements sont délimités par deux nervures (10, 11) en saillie vers l'intérieur de la face du couvercle.

3. Bac roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le ou les évidements (9, 29) sont disposés parallèlement à l'axe des bras (6) du couvercle.

4. Bac roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le ou les évidements (39a, 39b) sont réalisés perpendiculairement à l'axe des bras (6) du couvercle.

5. Bac roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le ou les évidements (19a, 19b) sont disposés horizontalement.

6. Bac roulant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le ou les évidements (59a, 59b) sont disposés verticalement.

7. Bac roulant selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, caractérisé par le fait que l'une des nervures (10) délimitant le ou chacun des évidements est de longueur plus importante que l'autre nervure (11) et est recourbée à son extrémité (12).

8. Bac roulant selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le couvercle est en matière plastique, le ou les évidements étant réalisés au cours de l'opération de fabrication par moulage dudit couvercle.

Patentansprüche

1. Mit Laufrädern versehener Behälter, vorzugsweise aus Kunststoff, mit einem Bottich (1), der auf Rollen (2) angeordnet ist und mit einem Deckel (3), der mittels seitlicher Arme (6), die am Deckel befestigt sind, gegenüber dem Bottich verschwenkbar ist, wobei jeder Arm mit seinem Ende (7) auf einer mit einer Seitenwand des Bottichs befestigten Achse angelenkt ist und Federn zwischen den Seitenarmen des Deckels und dem Bottich so angeordnet sind, daß diese ein Rückholen des Deckels in die geschlossene Lage ermöglichen, gekennzeichnet durch mindestens eine Greifausnehmung (9; 19a, 19b; 29; 39a, 39b; 49a, 49b; 59a, 59b) auf jeder Seitenfläche (8) des Deckels (3), die in der Wandung (8) des Deckels in der Nähe seines hinteren Endrandes angeordnet ist.

2. Behälter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen durch zwei zum Inneren der Deckelfläche hin vorstehenden Nuten (10, 11) begrenzt ist bzw. sind.

3. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen (9, 29) parallel zur Achse der Arme (6) des Deckels verlaufend angeordnet ist bzw. sind.

4. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen (39a, 39b) senkrecht zur Achse der Arme (6) des Deckels ausgerichtet ist bzw. sind.

5. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen (19a, 19b) horizontal angeordnet ist bzw. sind.

6. Behälter nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmung oder die Ausnehmungen (59a, 59b) vertikal angeordnet ist bzw. sind.

7. Behälter nach einem der Ansprüche 2 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß eine der Nuten (10), die die Ausnehmung oder die Ausnehmungen begrenzt, länger ist als die andere Nut (11) und dadurch, daß diese an ihrem Ende (12) gekrümmt ist.

8. Behälter nach einem der vorstehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Deckel aus Kunststoff ist und die Ausnehmung bzw. die Ausnehmungen während seiner Herstellung durch Ausformung gebildet wird bzw. werden.



Claims

1. A wheeled container, made in particular of plastics material, comprising a trough (1) mounted on castors (2) and a cover (3) mounted so as to pivot in relation to the trough by means of lateral arms (6) rigidly connected to the cover and each articulated at one end (7) to a shaft rigidly connected to a side wall of the trough, springs being arranged between the lateral arms of the cover and the trough so as to allow the cover to re-assume its closed position, characterised in that on each of the lateral surfaces (8) of the cover (3) it comprises at least one grip recess (9; 19a, 19b; 29; 39a, 39b; 49a, 49b; 59a, 59b) formed in the wall (8) of the cover in the vicinity of the rear end edge of the latter.

2. A wheeled container according to Claim 1, characterised in that the recess or recesses is/are delimited by two ribs (10, 11) projecting towards the interior of the surface of the cover.

3. A wheeled container according to Claim 1 or 2, characterised in that the recess or recesses (9,

29) is/are arranged in parallel to the axis of the arms (6) of the cover.

4. A wheeled container according to Claim 1 or 2, characterised in that the recess or recesses (39a, 39b) extend perpendicularly to the axis of the arms (6) of the cover.

5. A wheeled container according to Claim 1 or 2, characterised in that the recess or recesses (19a, 19b) is/are arranged horizontally.

6. A wheeled container according to Claim 1 or 2, characterised in that the recess or recesses (59a, 59b) is/are arranged vertically.

7. A wheeled container according to any one of Claims 2 to 6, characterised in that one of the ribs (10) delimiting the recess or each of the recesses is of greater length than the other rib (11) and is bent at its end (12).

8. A wheeled container according to any one of the preceding claims, characterised in that the cover is made of plastics material, the recess or recesses being formed during the operation of manufacture by moulding of the said cover.



* C L M S *